

Congés payés | 32 heures par semaine | SMIC à 1800 €
Augmentation des salaires | Retraites | Conditions
de travail | Contre les licenciements | Pour l'égalité
femme/homme | Contre toutes les discriminations

BATTONS-NOUS ! POUR NOS DROITS !



GRÈVE et MANIFESTATIONS
POUR L'ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL
JEUDI 15 SEPTEMBRE - 10 H
Nantes et Saint-Nazaire

1936

la CGT revendique les congés payés

Pour le plus grand nombre qui a toujours connu ces congés, c'est un fait normal et naturel.

Mais qui se souvient aujourd'hui de l'obtention des congés payés ?

Beaucoup croient que c'est le Front populaire qui a « donné » les congés payés.

En réalité, c'est par la lutte que les travailleuses ont obtenu ce droit. Personne n'a rien « donné ». Le Front populaire a lâché sous la pression des travailleuses.

Les grèves avec occupation des lieux de travail s'étendent !

Début juin, la France est totalement paralysée et le patronat est contraint de négocier.

Devant la puissance de ce mouvement qui ne cesse de s'amplifier et devant la vague d'adhésions à la CGT (passant de 800 000 à 4 millions), les patrons sollicitent une réunion que convoque alors le gouvernement.

Le 8 juin, la CGT signe avec le patronat et le gouvernement les Accords Matignon.

Les salarié-es obtiennent :

- ★ La réduction du temps de travail de 48 heures à 40 heures par semaine
- ★ Les 15 premiers jours de congés payés
- ★ Une hausse des salaires de 7% pour les plus élevés et de 15% pour les plus bas
- ★ La mise en place de contrats collectifs de travail, ancêtres des conventions collectives
- ★ La création des délégué-es du personnel



Et que disait le patronat en 1936...

La Fédération des Industries écrit :

« le début d'une catastrophe économique sans précédent pour la France. Les congés payés feront plus de dégâts à l'industrie et l'artisanat que les destructions de la Grande Guerre. Dans trois ans, la France sera ruinée ! ».

Saint-Sauveur, du Comité des Forges, écrit dans Le Figaro :

« Nous devons tourner nos regards vers l'Allemagne de Monsieur Hitler, vers l'Italie de Mussolini pour voir comment il faut traiter la question sociale. »

2016 Loi travail Plus de dialogue social, vraiment ?

Le gouvernement, aidé par des médias aux ordres de l'oligarchie, n'a cessé de prétendre que le but de la Loi travail est de renforcer le dialogue social en introduisant la possibilité de négocier au niveau de l'entreprise.

En réalité, **les négociations d'entreprises existent déjà**, et des accords sont signés tous les jours. Mais dans l'entreprise, on ne peut pas négocier un accord plus défavorable aux salariés que l'accord de branche et le Code du travail. C'est ce que change la Loi travail. **Désormais, les accords d'entreprises pourront être plus défavorables.** C'est de cela qu'il s'agit quand on parle d'inversion de la hiérarchie des normes.

Avec la Loi travail, **le dumping social devient la règle**, c'est une régression sociale majeure pour le monde du travail.

L'avis des experts

L'Organisation Internationale du Travail (OIT)

« (...) la mise en place de procédures favorisant systématiquement la négociation décentralisée de dispositions dérogatoires dans un sens moins favorable que les dispositions de niveau supérieur peut conduire à déstabiliser globalement les mécanismes de négociation collective ainsi que les organisations d'employeurs et de travailleurs et constitue en ce sens un affaiblissement de la liberté syndicale et de la négociation collective à l'encontre des principes des conventions 87 et 98 ».

La Loi Travail est hors-la-loi internationale.

Une contestation minoritaire ?

Contrairement à ce qui est asséné par le gouvernement, **l'opinion publique est toujours très majoritairement opposée à la Loi travail.** Les manoeuvres visant à discréditer le mouvement n'auront pas réussi.

François Hollande n'a jamais été élu sur ce programme. **Cette Loi est illégitime.** Même au parlement, le gouvernement est contraint d'utiliser le 49.3 pour passer en force.

Et pourtant, le gouvernement s'obstine, mais cette Loi est **la goutte d'eau qui fait déborder le vase.** Nous devons préserver ces acquis conquis par des décennies de luttes de nos aînés-es.

Une régression sociale ne se négocie pas, elle se combat. Alors, à la rentrée, toutes et tous ensemble, nous continuerons, jusqu'au retrait de la Loi travail !

Retrouvez une analyse complète
de la Loi travail à lire ici :
<http://urlz.fr/3PwN>



Le Comité des droits économiques et sociaux et culturels de l'ONU

« Le Comité est préoccupé par les dérogations à des protections acquises en matière de conditions de travail proposées dans le projet de loi travail (...), y compris pour accroître la flexibilité du marché du travail, sans qu'il ne soit démontré que l'État partie a considéré toutes les autres solutions possibles. Le Comité engage l'État partie à s'assurer que les dispositifs proposés pour accroître la flexibilité du marché du travail n'ont pas pour effet la précarisation du travail et la diminution de la protection sociale du travailleur. Il l'exhorte également à s'assurer que toute mesure rétrograde concernant les conditions de travail :

- Est inévitable et pleinement justifiée ;
- Est nécessaire et proportionnée à la situation ;
- N'est pas discriminatoire. »

Pour un code du travail du XXI^{ème} siècle

Il est nécessaire de fortifier le code du travail pour lutter contre l'explosion de la précarité et la dégradation de la vie au travail. La flexibilité, il n'y en a que trop ; un chiffre : 8 salarié-es sur 10 sont recruté-es sur des CDD, pour une période de plus en plus courte.

Il ne s'agit pas de réduire le Code à une sorte de déclaration de principes ou de droits fondamentaux. Il ne s'agit pas non plus de réaliser une nouvelle recodification à droit constant. La modernisation du code

Retrouvez les propositions de la CGT pour un Code du travail du XXI^{ème} siècle : <http://urlz.fr/3Px8>

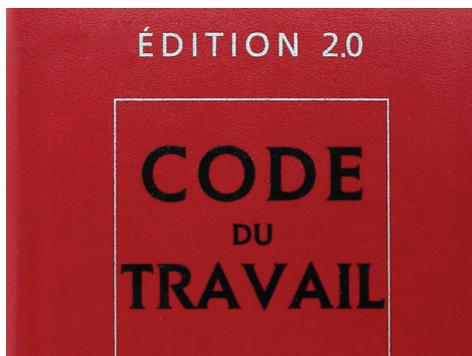


du travail ne peut se concevoir que visant à faire progresser le droit du travail et non pas à encourager ou à accompagner son dépérissement.

L'objectif doit être clairement posé. Il s'agit de bâtir un Code du travail plus fort, plus solide pour tou-tes les travailleur-euses d'aujourd'hui, plus engageant parce que sans surprise pour les employeurs.

Le droit au travail est un droit constitutionnel. Le garantir nécessite non pas d'abaisser les garanties collectives, mais d'élargir le droit du travail aux enjeux d'aujourd'hui : l'hyper précarisation du salariat, l'ubérisation de l'économie, les salarié-es détaché-es, l'auto-entreprenariat, le portage salarial forcé, etc.

Une réforme du droit du travail, digne de ce nom, devrait plutôt viser à établir un cadre juridique assurant à tous les travailleur-euses – salarié-es ou indépendant-es – qui concourent à cette chaîne de production des valeurs, les conditions d'un travail décent.



**POUR GAGNER, ENSEMBLE
IL EST TEMPS D'AGIR !
SYNDIQUEZ-VOUS À LA CGT !**

Flashez ce code pour vous syndiquer



lacgt44.fr/

Union Départementale CGT 44

Maison des Syndicats
1, place de la Gare de l'état C.P. n°1
44276 NANTES cedex 2
Tél. : 02 28 08 29 80
ud44@cgt.fr

BULLETIN DE CONTACT DE SYNDICALISATION

Je souhaite prendre contact me syndiquer

NOM : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Localité :
Tél. : Fax :
e-mail :
Entreprise :
Secteur d'activité :
Localité :

Bulletin à renvoyer à la cgt.

